



Compte rendu de la réunion du 28/11/2014.

Déménagement du pôle fiscal à la DDFIP : Les agents ont leur mot à dire. Ils ont droit à un projet alternatif.

Une visite technique a été mise en place à l'initiative du CHSCT le vendredi 28/11/2014 sur le projet de déménagement du Pôle Gestion Fiscale à la Direction.

Cette réunion conduite par l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail (M.RENDA) devait, au vu des plans et de la rencontre avec les personnels, apprécier toutes les composantes du rapprochement.

Ce projet concerne 77 agents (59 agents des services existants de l'Ormeau et 18 agents des services du Pôle Gestion Fiscale) et cela sans augmentation significative de la surface de travail (le logement du gardien actuellement vacant serait utilisé).

Le 3^{ème} étage de la DDFIP, composé des anciens logements de fonction de 400 m² environ de deux directeurs, n'est pas utilisé actuellement et ne fait pas partie du projet présenté alors que l'aménagement du 3^{ème} étage avait systématiquement été à l'ordre du jour d'un futur réaménagement immobilier.

Réaménagement qui allait de pair avec la vente de l'immeuble abritant actuellement le pôle fiscal.

Cette opération estimée dans un premier temps à 450 000 euros avait été revue à la baisse pour être chiffrée à 280 000 €.

Il convient à ce titre de noter que dans un cas comme dans l'autre, ces projets n'avaient jamais fait l'objet d'une présentation en CTL ou CHSCT.

Lors de la visite technique réalisée le 28.11 et au-delà des plans, les points suivants ont été abordés :

> SURFACE PAR AGENT :

Il n'existe pas de norme minimale de surface de travail pour un agent, ce qui conduira à des surfaces utiles/agent pouvant être de 9 m².

De plus, les plans ne présentent pas les bureaux avec mobilier et armoire à l'échelle en fonction du nombre d'agents comme cela doit se faire, ce qui ne permet pas de pouvoir juger réellement de la surface restante..

> PARKING :

D'après le Code du Travail, ce n'est pas un dû pour les agents d'avoir un parking privatif.

Néanmoins nous avons recensé 73 places de stationnement (parkings intérieur et extérieur) pour 78 personnes avec 6 places devant être réservées pour les véhicules de fonction.

Le ratio a été estimé correct par l'ISST.

> SANITAIRES :

Le nombre peu élevé de sanitaires est un point qui avait déjà été évoqué lors du CHSCT du 20/11/2014.

Le code du travail prévoit selon l'article R4228-10, 2 sanitaires fermés pour 20 femmes et 1 sanitaire fermé et 1 urinoir pour 20 hommes.

La nouvelle réorganisation présente 3 sanitaires au rez de chaussée (utilisation des toilettes dans le logement du gardien côté cuisine), 2 au 1^{er} étage et 3 au 2^{ème} (pas d'utilisation privative par le directeur) soit un total de 8 avec la possibilité de réhabiliter le WC dans l'ancien local de l'infirmerie au 2^{ème} étage (bureau de M.Baches/ Mme Chauvey).

Selon les normes en vigueur le ratio serait donc correct.

> ANCIEN LOGEMENT DU GARDIEN :

Les travaux ne sont pas négligeables, perçage d'une entrée sur le couloir, démolition de la salle de bain et de la cuisine, les chambres peuvent être utilisées en bureau individuel tel quel ou en démolissant les cloisons.

Rien n'est finalisé dans cette partie, le soin est laissé à l'antenne immobilière de chiffrer en fonction des travaux qu'elle préconisera.

➤ARCHIVES :

La question des archives du service « entrant », le PGF, a été posée.
La direction a répondu que cette question n'avait pas été prise en compte.

➤COUT DES TRAVAUX :

Rien n'est chiffré, c'est l'antenne immobilière qui présentera le coût de l'opération envisagée.

Un rapport de l'ISST (a priori sans réserve majeure) parviendra à la direction qui devra transmettre une copie aux membres du CHSCT.

La délégation a visité 3 bureaux qui selon l'ISST pouvaient poser des problèmes ou fournir une solution (ancienne infirmerie pour l'aménagement de sanitaires).

Pour ce qui est des premières réactions des agents, si dans un cas il n'a pas été constaté de réserves (bureau à 2 agents pour 15m2) dans un autre cas (agents plus nombreux) la réaction sur la réorganisation prévue a été plus vive.

Quoiqu'il en soit, un premier constat s'impose : il est évident qu'une nouvelle fois la volonté directionnelle est de mettre les agents devant le fait accompli, en ne les considérant pas à même d'émettre un avis raisonné sur leur future installation.

On pourrait résumer ainsi la démarche : voilà les plans, vous vous trouvez dans tel bureau avec tel collègue, point barre...

Pour la CGT le déménagement du Pôle Gestion Fiscale sur le site de l'Ormeau est clairement précipité, sans concertation avec les agents et les instances représentatives du personnel (CTL et CHSCT).

La direction a bien précisé à l'ISST qu'elle lui demandait son avis sur le **projet tel quel et sans prendre en compte la surface des logements du 3^{ème} étage.**

Ainsi, la concertation et le dialogue version DDFIP 65 se limiterait à une consultation des plus sommaires sans éléments d'appréciation dignes de ce nom.

En effet, le bon sens le plus élémentaire voudrait que l'on puisse prendre le temps de la réflexion dans un projet concernant 77 personnes dans la perspective d'une installation à long terme.

Qui plus est, jusqu'à présent, il avait toujours été question d'un aménagement du troisième étage.

Or cet aménagement disparaît brusquement des scénarios pour raisons financières selon la présentation du directeur en CTL le 27 novembre 2014.

Pourtant aucun élément de comparaison chiffré n'est donné aux représentants du personnel et aux agents.
Ainsi le projet d'aménagement à minima du 3^{ème} étage aurait coûté 280 000 euros selon les propos du directeur.

Un projet qui n'a même pas été présenté ni en séance, ni a fortiori aux agents des deux sites.

Le nouveau projet dont on nous dit qu'il serait plus économique n'est même pas chiffré.

Et s'il s'avérait qu'il soit effectivement plus économique, un projet de long terme ne mérite-t-il pas que l'on se penche sur les alternatives intégrant des facteurs autres que simplement financiers ?

Et qu'en est-il des conditions de travail des agents, quelle grille de lecture sur le sujet au-delà du simple respect des normes.

Car c'est bien de cela dont il s'agit. **Pour la CGT ce réaménagement doit être l'occasion d'une amélioration des conditions de travail et d'installation des agents.**

Cela nécessite une CONCERTATION DIGNE DE CE NOM.

A l'évidence l'attitude directionnelle actuelle ne permet pas d'en réunir les conditions.

Il est grand temps que le directeur prenne au sérieux son rôle de Président du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

La CGT va donc s'employer à ce qu'un véritable dialogue social puisse s'instaurer afin que les conditions de travail des personnels soient optimisées.